CET - 004M
C.P. – P.L. 70
Formation et emploi

27 janvier 2016

Projet de loi 70 sur une meilleure adéquation entre formation et emploi

Mémoire présenté par Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) à la Commission de l'économie et du Travail

REPRÉSENTATION POLITIQUE / INFORMATION STRATÉGIQUE / OCCASION D'AFFAIRES / MEILLEURES PRATIQUES / RÉSEAUTAGE

Un impératif économique

Manufacturiers et Exportateurs du Québec salue la volonté du gouvernement du Québec de faire de la rareté de main-d'œuvre qualifiée et le développement des nouvelles compétences une priorité. Il en va en fait de notre économie et de notre croissance, car plus de 70 % des entreprises manufacturières au Québec ont identifié le manque de main-d'œuvre qualifiée comme étant l'un des principaux obstacles non pas à leur développement, mais bien au maintien de leurs opérations quotidiennes.

On n'a que trop vu depuis quelques années déjà les pancartes installées devant l'édifice qui indiquent que l'entreprise désire embaucher. Dans plusieurs cas, il s'agit maintenant d'affiches permanentes.

Par ailleurs, l'entreprise manufacturière québécoise moderne a bien changé. Nous n'en sommes plus au travail manuel de masse pour produire des biens et services. Les opérations quotidiennes de plus en plus complexes et diversifiées que les travailleurs ont à effectuer requièrent de plus en plus des compétences particulières. Que l'on soit un travailleur ou une personne à la recherche d'un emploi, la formation et le perfectionnement seront absolument nécessaires.

Permettre aux entreprises québécoises de compter sur une main-d'œuvre qualifiée, c'est leur permettre de se développer. C'est permettre la croissance de l'économie québécoise.

MEQ appuie le PL 70

Nous appuyons dans son ensemble le projet de loi 70 déposé par le ministre. Les initiatives visant à intégrer davantage les personnes en aide de dernier recours au marché du travail nous apparaissent absolument nécessaires dans la mesure où ni les prochaines cohortes de travailleurs qualifiés provenant du secteur professionnel (57%), ni le nombre d'immigrants (17%) pouvant exercer un travail qualifié ne réussiront à combler les 700 000 postes disponibles dans les prochaines années au Québec.

L'impératif de s'arrimer aux besoins de l'entreprise

Nos premiers commentaires portent sur la nécessité d'arrimer les objectifs du projet de loi avec les besoins des entreprises. En d'autres mots, il faut s'assurer que la formation corresponde toujours aux besoins exprimés par les entrepreneurs manufacturiers du Québec quant à ce type de main-d'œuvre et de compétence.

Nous comprenons que plusieurs organismes sont responsables de cette cueillette de données. Mais il y a des lacunes. Le portrait n'est pas toujours complet. Entre autres parce que certaines entreprises ne participent pas à cette cueillette, ou encore parce que certaines d'entre elles connaissent mal leurs besoins – c'est le cas plus particulièrement pour les petites entreprises. Sans compter que ces besoins sont appelés à changer constamment et de façon de plus en plus rapide. Cela a pour effet de modifier les tâches. Il n'est pas rare de voir des entreprises procéder à des changements dans la structure de main-d'œuvre chaque année par exemple, éliminant certains besoins et en créant d'autres par le fait même.

Bref, il est temps d'avoir une relation directe avec les manufacturiers. Nulle part dans le projet présenté par le ministre ne voit-on de disposition permettant de recueillir directement la voix des entrepreneurs ou des associations d'affaires les représentant quant aux besoins réels à combler sur le terrain – et surtout, les besoins futurs.

L'industrie manufacturière se transforme rapidement, au gré des améliorations technologiques nécessaires pour demeurer concurrentiel, ou en raison de l'adaptation nécessaire à des marchés de plus en plus différents et exigeants. Nous devons être capables de suivre le rythme.

Dans ce contexte, nous demandons au gouvernement de prévoir dans sa législation un mécanisme de dialogue permanent avec les entreprises. Manufacturiers et exportateurs du Québec offre son concours en ce sens.

Bien accompagner le participant

Nous voulons maintenant à ce moment-ci commenter brièvement les dispositions entourant le programme d'accompagnement qui sera offert aux personnes en aide de dernier recours.

Nous voulons nous assurer que le participant ne choisira pas un emploi contraire à ses aspirations, et aux compétences qu'il souhaiterait éventuellement développer. Il y a un réel danger pour les employeurs à offrir un emploi à des personnes qui sont susceptibles de quitter l'entreprise peu après leur embauche. Dans bien des cas, c'est pire que de ne pas procéder à leur embauche, car il faut une fois de plus réorganiser le travail dans la chaîne de production. Après les difficultés de recrutement, les problèmes de rétention de la main-d'œuvre arrivent au second rang des préoccupations des entreprises. 56% d'entre-elles l'invoque comme un frein à leur performance.

Nous sommes donc heureux de voir que le ministre a prévu dans le projet de loi un accompagnement personnalisé pour ces gens qui intégreront le marché de l'emploi.

Dans la même optique, nous voulons nous assurer que le gouvernement définira précisément ce qu'est un emploi convenable. Et par le fait même, définir précisément les conditions acceptables pour un refus de la part du participant.

Soyons clairs. Nous souhaitons que les employeurs puissent compter sur le plus grand nombre possible de futurs travailleurs provenant des programmes d'aide de dernier recours. Mais nous ne voulons pas que leur arrivée sur le marché du travail constitue une fin en soi. La fin, ce sont les besoins des entreprises, tout autant que les objectifs du programme.

Nous ne sommes pas des spécialistes de l'accompagnement des individus. La distribution des rôles et des responsabilités de chacun, du ministère aux organismes d'insertion communautaires, ne nous appartient pas. Nous jugerons aux résultats obtenus par l'entreprise.

La Commission des partenaires du marché du travail

Manufacturiers et exportateurs du Québec salue par ailleurs la volonté du ministre de préciser le rôle et les fonctions de la Commission des partenaires du marché du travail.

La mission principale de la commission étant de trouver les façons d'améliorer constamment l'adéquation entre formation et emploi, il est heureux de voir qu'elle pourra accompagner le ministre dans la préparation des plans d'action de main-d'œuvre et d'emploi. Il est heureux également de constater que la CPMT, par sa composition même, pourra formuler des recommandations à l'ensemble des ministères présents à la commission.

Ce rôle plus stratégique de la commission viendra s'ajouter aux responsabilités qu'elle exerce déjà pour définir les besoins en matière de main-d'œuvre – et de main-d'œuvre future.

MEQ désire toutefois en appeler au ministre sur les principes de gouvernance de la commission. Le mécanisme de nomination actuel, qui confère quasiment des postes permanents sur les instances de la commission nous apparaît inéquitable.

Les consensus obtenus par la commission naissent de discussions entre ses membres – mais ces membres ont chacun des missions spécifiques à remplir, et possèdent tous des attributs et des expertises spécifiques dont la commission ne profite pas toujours.

Selon ce principe, nous en appelons à des changements qui feraient en sorte que les postes seraient renouvelables chaque année, et que les personnes choisies soient les mieux placées à ce moment-là pour supporter la commission dans l'atteinte de ces objectifs.

Chez MEQ, par exemple, nous pensons que la valorisation des métiers manufacturiers est une urgence de nature économique au Québec. Nous souhaiterions faire profiter davantage la commission, et le gouvernement, de notre profonde connaissance de cet enjeu.

Nous venons d'aborder cette question de la valorisation des métiers manufacturiers, et en fait des métiers professionnels. Pendant très longtemps, au Québec, nous avons présenté ces métiers ni plus ni moins que comme un prix de consolation. Bien sûr, nous n'en sommes pas aux lignes malheureuses du rapport Parent sur la question, mais la réalité est que, encore aujourd'hui, trop de jeunes étudiants ne choisissent pas délibérément ces métiers. Dans bien des cas, même, c'est leur entourage qui cherche à les décourager. Nous appelons le gouvernement à une vaste campagne de valorisation de ces métiers. Il y a urgence – et il en va de l'avenir même du secteur manufacturier, car 75 % des entreprises membres de MEQ ont identifié le manque de main-d'œuvre qualifiée non pas seulement comme un frein à la croissance, mais bien comme un problème affectant les opérations quotidiennes de l'entreprise.

Commentaires généraux concernant la main-d'œuvre qualifiée

Nous terminerons sur des remarques générales sur la main-d'œuvre qualifiée.

Nous appuyons le projet de loi 70, mais nous considérons qu'il s'agit d'un élément dans une stratégie d'ensemble du gouvernement qui doit aller plus loin encore. Le gouvernement pourrait, à notre avis, aller plus loin de deux façons.

D'abord pour ce qui est de la mise en œuvre des différents programmes. Un rapport récent de l'OCDE concluait qu'au Canada, les prises de décisions des acteurs de l'éducation et de l'emploi semblent, au final, s'effectuer en fonction de leurs règles, de leur fonctionnement et de leurs objectifs respectifs. Cette situation peut avoir pour effet de limiter la capacité de déployer une offre de services répondant aux besoins du marché du travail et des individus.

Nous croyons donc, chez MEQ, que la modification de l'article 26 de la loi pourrait aller plus loin afin de rendre les mécanismes du marché du travail plus efficace.

Actuellement, le Fonds est distribué par appel de projets parmi les promoteurs collectifs et les entreprises du Québec. Ces projets sont développés localement et souvent individuellement par des organisations aux missions relativement différentes pour répondre aux objectifs d'un programme défini par les partenaires du marché du travail. Cette façon de procéder provoque un morcellement et une dispersion des efforts des acteurs de la société civile qui interprètent à partir de leur propre position les orientations gouvernementales et soumettent un projet répondant à leurs propres orientations. Le résultat est la prolifération d'initiatives innovantes, mais isolées les unes des autres ainsi qu'une certaine concurrence quant à l'accès au financement disponible limité.

Nous croyons que les problématiques d'adéquation formation-emploi nécessitent une approche mieux coordonnée et supervisée et une meilleure définition des rôles et responsabilités. Nous estimons que le Fonds devrait donner préséance aux projets déjà coordonnés par plusieurs partenaires. Le résultat de ce changement permettrait à la CPMT de réduire le temps et les ressources attitrés à l'évaluation et en consacrer davantage à la supervision et aux améliorations à apporter.

MEQ salue la volonté du gouvernement

Monsieur le président, nous saluons la volonté du premier ministre de faire de la main-d'œuvre qualifiée et le développement des compétences des priorités de nature économique. Nous comprenons de cette position que le gouvernement doit examiner l'ensemble de ses programmes et de ses structures en fonction de cette priorité.

Lorsque nous regardons les mécanismes en place en Allemagne et en Suisse, par exemple, nous voyons qu'ils correspondent davantage aux besoins de l'entreprise qu'ici. Idem pour d'autres grands pays manufacturiers comme le Japon, par exemple, ou le Mexique.

En fin de processus, il faudra bien un jour être capable de répondre à des questions somme toutes assez simples. Comment se fait-il, par exemple, qu'il soit impossible de suivre un DEP à temps partiel quand vous êtes un travailleur qui souhaite améliorer ses conditions professionnelles et appliquer pour un poste disponible dans son organisation ? Comment se fait-il que nos cégeps ne soient pas ouverts la fin de semaine ? Nous en sommes là si nous voulons mieux soutenir notre économie.

Nous voulons assurer le premier ministre et gouvernement de notre plein support pour mettre en place le modèle gagnant, afin de faire du Québec un manufacturier et un exportateur de classe mondiale pour assurer la croissance de son économie.

Merci monsieur le président.